

Paris, le 28 novembre 2023

AVIS INTERNET

OSTRUM EURO SOVEREIGN 1-3

(Parts C : FR0007477625)

1- Introduction des gates

L'Autorité des marchés financiers a fait évoluer sa doctrine pour faciliter la mise en place d'outil de gestion de la liquidité et en particulier les gates. Ce mécanisme exceptionnel permet d'étaler de façon provisoire les demandes de rachats sur plusieurs valeurs liquidatives dès qu'elles excèdent un certain niveau défini dans la documentation juridique des fonds. Le déclenchement n'opère qu'en cas de circonstances inhabituelles de liquidité et des rachats anormalement important au passif.

La société de gestion du fonds a fait le choix d'intégrer les gates dans le fonds OSTRUM EURO SOVEREIGN 1-3.

2- Suppression des commissions de mouvement

A partir du 1^{er} janvier 2026, les commissions de mouvement ne pourront plus être prélevées. Par anticipation, la société de gestion a fait le choix de les supprimer dès à présent du fonds OSTRUM EURO SOVEREIGN 1-3.

Ces modifications entreront en vigueur le 1^{er} décembre 2023.

La documentation juridique du fonds est disponible auprès de Natixis Investment Managers International : www.im.natixis.com.

Elle peut vous être adressée dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de :

NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL
Service Clients
43, avenue Pierre Mendès-France
75013 PARIS